

Question sur la période d'essai en droit du travail

Par **JuristeEnCoursDApprentiss**, le **15/10/2018** à **22:00**

Bonsoir,

voilà j'ai une petite question en ce qui concerne la période d'essai dans le cadre d'un CDD de 18 mois, je sais que normalement pour les contrats à durée déterminée de plus de six mois la période d'essai est de 1 mois. Je sais également que la loi fixe un maximum pour certaines catégories professionnelles: pour les ouvriers le maximum est de deux mois et pour les employés, 3 mois pour agent de maîtrise et les techniciens et enfin 4 mois pour les cadres. Ma question est la suivante: dans un cas pratique où un contrat de travail, d'une durée de 18 mois pour surcroît d'activité dans une entreprise x, peut-il prévoir une période d'essai de 3 mois ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par **Lorella**, le **16/10/2018** à **19:48**

Bonjour

Attention à ne pas confondre période d'essai pour CDD et période d'essai pour CDI.

Tout savoir ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643>

Par **JuristeEnCoursDApprentiss**, le **17/10/2018** à **09:47**

Bonjour,

Merci !